

## HISTOIRE DE LA TOURAINE

# L'HISTOIRE DU DEUXIÈME HÔTEL DE VILLE DE TOURS (1786-1940)

Jean-Luc PORHEL\*

**RÉSUMÉ**

L'intendant Du Cluzel avait souhaité doter la nouvelle entrée de la ville, au débouché du nouveau pont, de deux bâtiments emblématiques. L'architecte Cadet de Limay construira, à l'ouest, un bâtiment classique et sobre consacré surtout à l'administration municipale, qui fut terminé en 1786. Le second, à l'est, ne sera inauguré qu'en 1828 et abritera l'école de dessin, le musée de peintures et le musée d'histoire naturelle. Mais tous deux disparaîtront après avoir brûlé en raison du bombardement d'artillerie allemand du 19 juin 1940.

**ABSTRACT**

The Intendant Du Cluzel had wished to endow the new entrance to the city with two symbolic buildings, placed at the end of the new bridge. The architect Cadet de Limay constructed a sober and classical building, finished in 1786, on the west side, especially devoted to municipal administration. The second building, on the east side, was not inaugurated until 1828; it housed the Art School, the Fine Arts Museum and the Natural History Museum. Both buildings disappeared in a fire which followed bombing by the German artillery on June 19, 1940.

Malgré son passé prestigieux de résidence royale, Tours reste pendant la majeure partie de l'Ancien Régime dépourvue de bâtiment civil prestigieux.

---

\* Conservateur en chef des Archives municipales de Tours, président des Amis de l'Académie de Touraine.

L'absence de parlement, l'insignifiance architecturale de l'hôtel de l'Intendance, la modestie de la Maison de Ville laissent tout l'apparat se concentrer autour des lieux de culte que sont la cathédrale Saint-Gatien et la basilique Saint-Martin.

Depuis la création d'un corps de ville en 1462, l'exercice du pouvoir local se fait dans un édifice qui n'est en fait que la réunion de deux maisons particulières situées rue du Commerce. Mais à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce premier hôtel de ville ne correspond plus aux besoins administratifs et protocolaires de la capitale de la Généralité de Tours. Au terme de 300 ans de service, il fait place à une nouvelle construction.

## UN PROJET DE VOLONTÉ ROYALE

Un arrêt du Conseil d'État du Roi, en date du 29 mars 1773, ordonne que l'entretien des bâtiments abritant l'administration de la justice soit désormais à la charge des villes dans lesquelles les cours et les juridictions sont établies. Considérant l'état de vétusté des prisons de la Généralité de Tours, l'intendant Du Cluzel saisit l'opportunité de cette loi générale à toutes les villes du royaume, pour décider d'abandonner les locaux, contigus à l'hôtel de ville.

Mais Du Cluzel souhaite profiter de l'importante transformation qu'il a engagée dans l'organisation de la ville, autour de la construction du nouveau pont et du percement de la rue Royale. Il veut doter la nouvelle entrée de la ville au débouché du pont d'une décoration architecturale digne du chef-lieu de la Généralité. Il engage donc le projet de réunion dans un seul bâtiment, du palais de justice, de la prison, mais aussi de l'hôtel de ville<sup>1</sup>. Cette nouvelle construction s'élèvera à l'entrée de cette nouvelle rue Royale.

L'Intendant charge l'ingénieur en chef de la Généralité d'établir le projet. Alors occupé à la surveillance de la construction du nouveau pont, Jean Cadet de Limay rend le détail estimatif de l'opération, le 5 mars 1775<sup>2</sup>. Le coût est estimé à 379 982 livres. L'ingénieur a conçu son projet autour de deux bâtiments jumeaux qui doivent abriter le palais de justice, les prisons, les

---

1. Archives municipales de Tours, délibérations, BB76, folio 2 r°.

2. Archives municipales de Tours, délibérations, BB75, folio 198 v°.

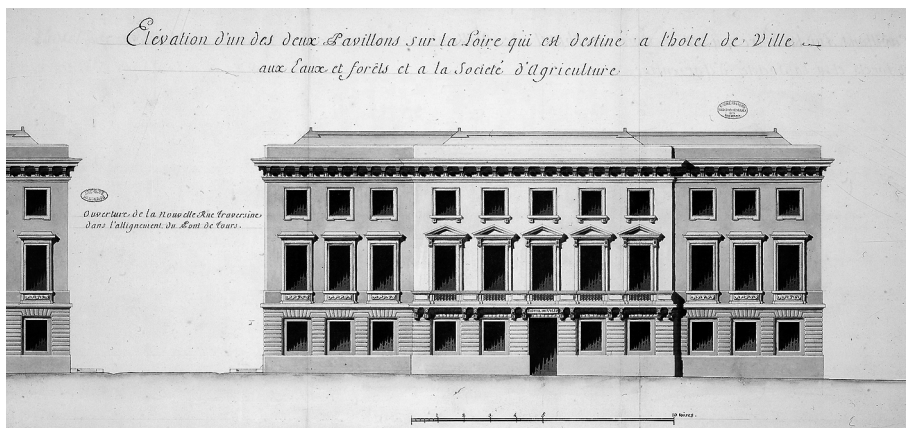


Fig. 1 : Projet d'élévation d'un des deux pavillons sur la Loire, qui est destiné à l'hôtel de ville, aux Eaux et Forêts et à la Société d'agriculture. Après 1774. Archives nationales, O 1 1905 5 (b).

élections, la juridiction des eaux et forêts, l'hôtel de ville et la Société d'agriculture. Les devis et les plans sont dressés le 26 mars 1776<sup>3</sup>.

Le 12 avril suivant, l'Intendant fait savoir au corps de ville que le ministre a approuvé le projet. La ville devra se charger de ces constructions et en acquitter la totalité des dépenses. Pour l'aider, des fonds seront exceptionnellement attribués dont 50 000 livres directement accordées par le roi. De plus, celui-ci cède à la Ville la propriété des anciennes juridictions et des prisons qu'elle pourra vendre. Par ailleurs, l'entretien perpétuel de ces bâtiments incombera à la Ville. Ces dispositions sont fixées par un arrêt du Conseil d'État du Roi du 6 juin 1776. La ville accepte de se soumettre à ces prescriptions, mais fait remarquer la faible valeur des prisons et du palais de justice, en très mauvais état.

Le roi demande que l'opération débute par la construction des prisons et offre pour cela 30 000 livres de ses caisses. L'adjudication a lieu le 17 avril 1776. Elle est obtenue par François Renard, maître-entrepreneur de bâtiments, pour la somme de 229 725 livres<sup>4</sup>. Les travaux sont achevés en

3. Archives départementales d'Indre-et-Loire, C287.

4. Archives municipales de Tours, délibérations, BB76, folio 3 v°. Archives départementales d'Indre-et-Loire, C286.

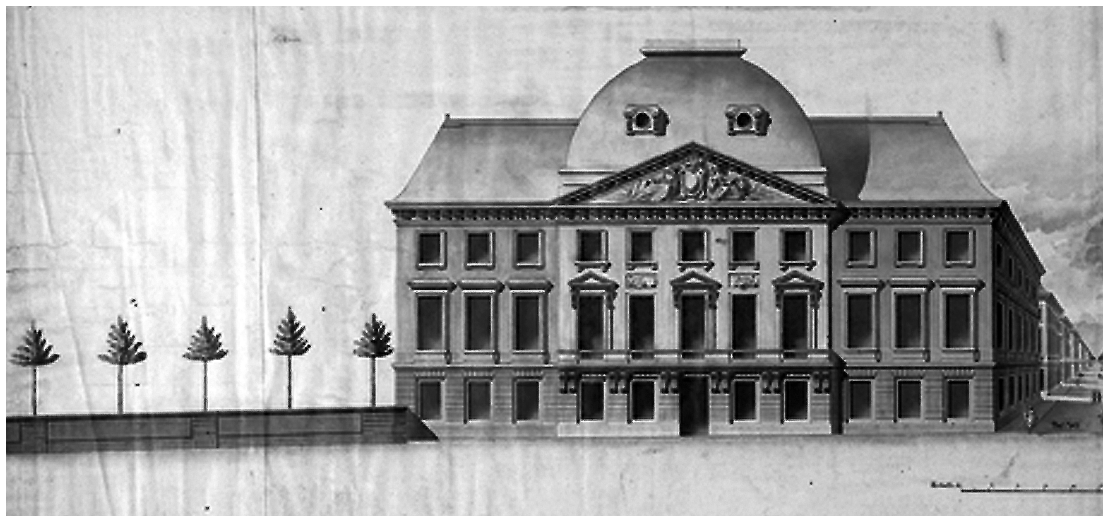


Fig. 2 : Projet de deux bâtiments de la place en front de Loire, par l'architecte de la généralité de Tours, Cadet de Limay. Vers 1776 (collection musée de la Société archéologique de Touraine).

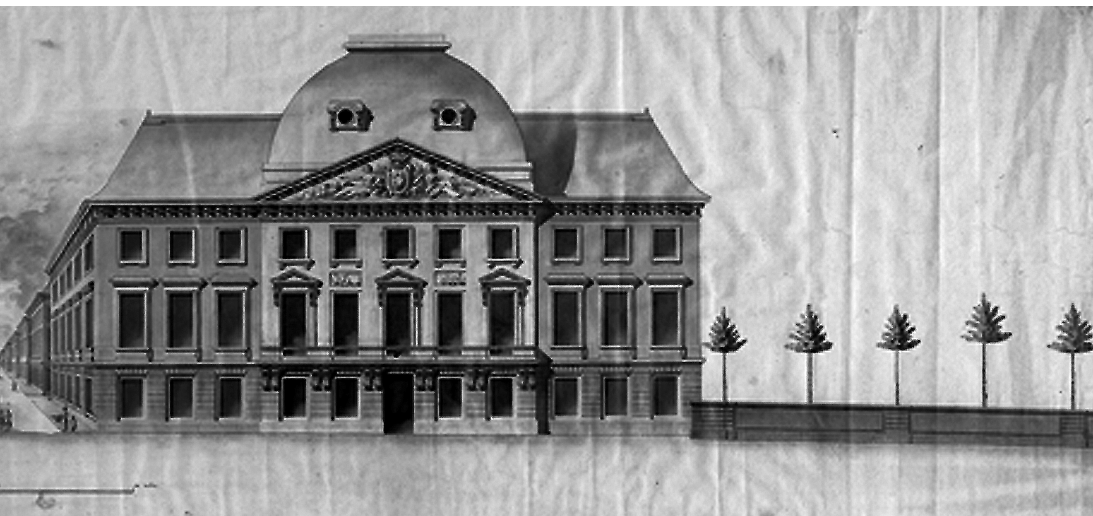
1781 alors que ceux du palais de justice et de l'hôtel de ville battent leur plein.

Ceux-ci ont été adjugés le 12 décembre 1780, à nouveau à François Renard pour la somme de 223 725 livres<sup>5</sup>. Les ingénieurs de la Généralité de Tours accomplissent leurs missions avec un tel sérieux que le corps de ville obtient le maintien à Tours de l'un d'eux, Montrocher, alors qu'il vient d'être nommé en Champagne.

Les travaux de gros œuvres sont rapidement menés puisque de Limay présente leur réception au corps de ville, le 23 novembre 1783. Il reste maintenant à achever l'aménagement intérieur et le décor extérieur.

Le 15 janvier 1785, le sculpteur Antoine Léonard Dupasquier, élève de l'Académie royale de peinture et de sculpture, présente à la municipalité les dessins des ornements extérieurs. Pour le fronton, il propose un écusson aux armes de la ville, encadré par deux statues assises représentant le Commerce et l'Industrie. Il complète cet ornement par deux bas reliefs symbolisant la

5. Archives municipales de Tours, délibérations, BB78, folio 87 r°.



Loire et le Cher à placer entre les fenêtres du premier étage. Il perçoit 40 jetons d'argent en remerciement pour ce travail réalisé gracieusement<sup>6</sup>. Les travaux de sculpture proprement dits sont réalisés quelques mois plus tard par François-Robert Bonnechosse, aussi élève de l'Académie de Paris.

Le 12 août 1786, l'Intendant écrit au corps de ville pour lui annoncer l'achèvement des travaux. La municipalité peut en prendre possession et abandonner l'ancien édifice. Pour solder les dépenses de la construction, l'Intendant décide, en octobre suivant, de mettre en vente les emplacements et les matériaux des anciennes constructions à son profit.

Les 17 février et 4 avril 1794, la municipalité autorise l'extraction des matériaux de l'ancienne maison de ville, puis accepte des constructions nouvelles à son emplacement, le 2 décembre 1795.

Le coût total de la construction de l'hôtel de ville, certifié le 5 mai 1791 se monte à 324 000 livres, celui de l'ensemble des trois bâtiments publics atteint 1 700 000 livres. Le certificat de paiement fait malheureusement apparaître une dette de 16 388 livres. Le département demande à la Ville de l'assumer. Mais, celle-ci rechigne et reconnaît qu'elle s'est laissée convaincre par

---

6. Archives municipales de Tours, délibérations, BB80, folio 128 v°.

les autorités alors qu'elle n'avait pas les finances nécessaires. Le 8 avril 1793, elle déclare que cette construction était de pur luxe et que pour elle, les anciens bâtiments étaient suffisants et en bon état<sup>7</sup>.

## UN BÂTIMENT CLASSIQUE ET SOBRE

L'architecte, Jean Cadet de Limay, signe les plans d'un bâtiment d'une conception architecturale classique, qui marque par sa sobriété. Occupant une surface d'environ 300 m<sup>2</sup>, l'édifice présente une façade de 36 m sur la place et de 9 m sur la rue Royale. Celui-ci affiche des proportions équilibrées, autour d'un corps central légèrement avancé, encadré par deux ailes plus étroites. Le rez-de-chaussée offre un décor en bossage. Le premier étage, auquel il est accordé la prééminence, présente de hautes ouvertures dont trois sont surmontées d'un petit fronton. Le second étage, plus bas, est limité par une corniche. Le corps central est surmonté d'un grand fronton au décor sculpté.

Situé sur la plus belle place de la ville, en face du pont et des coteaux qui lui font un cadre exceptionnel, ce bâtiment constitue, avec son jumeau placé de l'autre côté de la rue Royale, un ensemble monumental du plus bel effet. Toutefois, des critiques s'élèvent quant à la platitude de ces deux œuvres symétriques, sans relief ni couleur.

Mais en fait, l'administration municipale n'occupe qu'une partie de ce bâtiment. Le premier étage en entier et une partie du rez-de-chaussée lui sont affectés. La majeure partie du rez-de-chaussée est occupée par deux vastes boutiques louées l'une à un arquebusier et l'autre à un cafetier. Dès son installation, la municipalité se plaint de l'exiguïté des lieux.

## LE DÉCOR INTÉRIEUR

Pour le décor intérieur de l'hôtel de ville, nous savons qu'à sa mise en service en 1786, la municipalité fait retirer les boiseries de l'ancien bâtiment, pour les placer dans les nouvelles salles d'apparat<sup>8</sup>.

---

7. Archives municipales de Tours, délibérations, 1D8, folio 27 r°.

8. Archives municipales de Tours, délibérations, BB80, folio 172 r°.

Par ailleurs, le corps de ville demande au sculpteur Bonnechosse, de transférer dans la salle des séances les 49 écussons sculptés sur pierre et qui représentent les armoiries des anciens maires<sup>9</sup>. L'Intendant participe financièrement à ces travaux de décoration qui se poursuivent en 1787.

Cette même année 1786, la ville commande au peintre Jacques Delorge, la réalisation du portrait du maire Benoist de la Grandière, pour orner les salons. En 1787, les bustes des ministres Choiseul et Necker, de l'intendant Daine et de l'archevêque de Tours sont posés dans les pièces nobles.

Un état établi le 2 juin 1788 par le peintre Gautier indique aussi les tableaux représentant « Les rebelles enchaînés », les portraits de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et du Dauphin<sup>10</sup>. Ces tableaux sont retirés en 1792, lors de la destruction des œuvres artistiques représentant la féodalité.

En 1794, ce sont les bustes des intendants parmi lesquels Couzin et Daine qui sont remplacés par ceux des révolutionnaires Marat, Lepelletier, Chartier et Brutus<sup>11</sup>.

C'est dans ce contexte que la municipalité décide, le 25 mai 1793, de faire sculpter le bonnet phrygien sur le globe décorant le fronton, en remplacement des fleurs de lys et de la couronne, malgré l'opposition de Rougeot, directeur de l'école de peinture<sup>12</sup>.

Enfin, un inventaire de 1833 répertorie deux vues de Tours peintes à l'huile, placées dans le cabinet du maire. Il rapporte aussi que la grande salle du conseil est ornée de rideaux en soie verte et de draperie en soie rose. Il est à noter qu'à cette époque, l'hôtel de ville abrite le cabinet public de chimie et de géométrie<sup>13</sup>.

## DES DIFFICULTÉS D'ENTRETIEN

Dès son installation dans ses nouveaux locaux, la municipalité remarque bien vite des défauts de construction : des lézardes dans certains piliers de la façade, mais surtout des odeurs infectes exhalant de l'unique fosse d'aisance

---

9. Archives municipales de Tours, délibérations, BB80, folio 172 r°.

10. Archives municipales de Tours, délibérations, DD non côté.

11. Archives municipales de Tours, délibérations, 1D6, 175 r° et 1D8 75 r° et 78 v°.

12. Archives municipales de Tours, délibérations, 1D11, 137 r°.

13. Archives municipales de Tours, bâtiments communaux, 1M7.

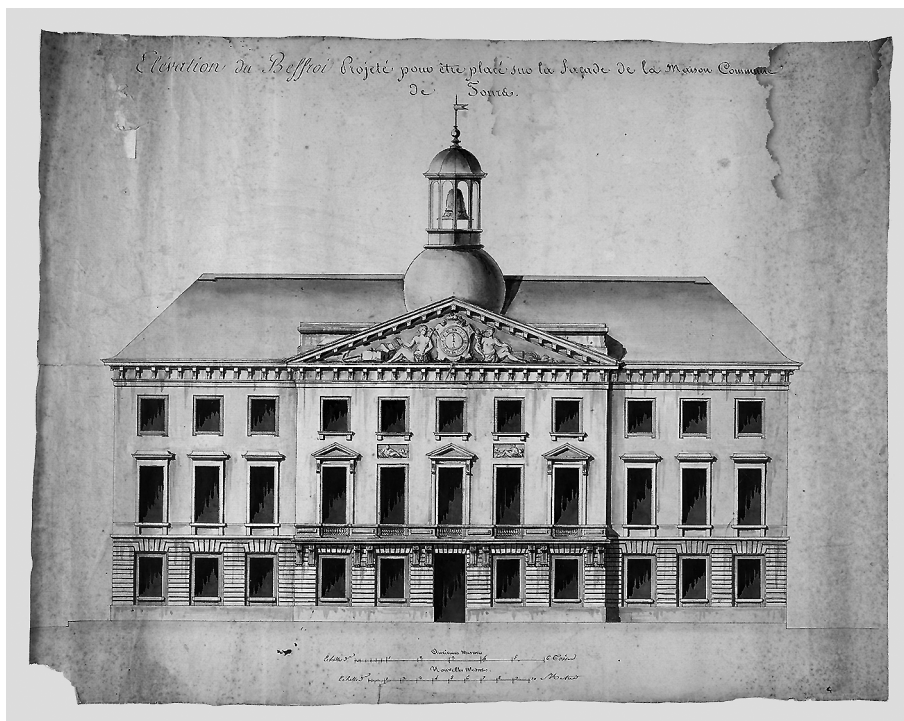


Fig. 3 : Élévation du beffroi projeté pour être placé sur la façade de la maison commune de Tours, 1798 (Archives municipales de Tours, 1 M 7).

et qui rendent l'édifice inhabitable. Il faudra creuser une voûte d'aisance pour la prison, en 1787, augmentant la dépense de 2 518 livres supplémentaires.

Selon la volonté de l'État, l'entretien de l'hôtel de ville et de la prison incombe à la Ville. Mais, celle-ci ne dispose pas des finances nécessaires pour cela. Très vite, les bâtiments présentent un vieillissement prématuré. La prison est rapidement dégradée par ses occupants, tandis que la maison commune connaît, dès le début 1790, des faiblesses au niveau des poutres et au plancher du second étage. Le mal s'aggrave et impose d'importantes réparations adjugées le 19 avril 1800. Elles sont tellement lourdes que la municipalité ne peut les effectuer toutes et doit poser des étais<sup>14</sup>.

14. Archives municipales de Tours, délibérations, 1D46, folio 19 v°.

Par ailleurs, l'insuffisance des salles pour l'administration nécessite dès juillet 1790, une réorganisation de l'espace intérieur. Puis en juillet 1792, deux nouveaux bureaux sont aménagés dans la grande salle. Quant à la toiture de l'édifice, elle nécessite des interventions régulières. Enfin, en avril 1800, la municipalité engage la construction d'un beffroi pour abriter une horloge publique. Mais, les travaux sont immédiatement interrompus pour malfaçon.

## LE BÂTIMENT JUMEAU

L'hôtel de ville dessiné par Cadet de Limay n'est en fait que le premier élément d'un ensemble monumental encadrant de manière symétrique l'entrée de la rue Royale. Toutefois, lorsque le devis des travaux est établi le 5 mars 1775, les autorités ne savent pas quelle sera l'affectation du second bâtiment : logis abbatial pour Saint-Julien, logement pour l'état-major, théâtre ? La construction ne concerne donc que les façades à caractère architectural, la principale face à la Loire, la secondaire le long de la rue Royale.

À l'achèvement de cette opération en 1786, le second édifice présente donc deux façades sur les quatre et est dépourvu de toiture et de tout aménagement intérieur. Il s'agit uniquement d'une silhouette, sorte de décor de théâtre qui restera dans cette configuration inachevée durant plus de 40 ans.

Le 4 décembre 1816, l'ingénieur départemental Cormier remet au préfet d'Indre-et-Loire un projet d'achèvement de ce bâtiment. Il projette d'y transférer la mairie pour affecter le premier bâtiment, alors libéré par les services municipaux, à la gendarmerie, aux tribunaux et à la maison de justice, ces services préfectoraux manquant de place pour s'agrandir. Bien que les plans et le devis soient réalisés le 22 avril 1817 par Cormier, à la demande du préfet, le projet n'est pas réalisé<sup>15</sup>. Finalement, les travaux reprennent après leur financement obtenu par la vente, autorisée par le roi en août 1824, de l'ancienne caserne départementale et de l'ancienne intendance. L'adjudication des travaux a lieu le 29 janvier 1825.

Inauguré le 4 novembre 1828, le bâtiment accueille au rez-de-chaussée l'école de dessin, tandis que le musée se répartit pour la peinture au premier étage et pour l'histoire naturelle au deuxième étage. En 1911, le département

---

15. Archives départementales d'Indre-et-Loire, IV 12.2.



Fig. 4 : Entrée de la ville de Tours. Carte postale, vers 1900  
(Archives municipales de Tours, 11 Fi 5/751).



Fig. 5 : Ancien hôtel de ville en ruines après les bombardements de 1940, automne 1940  
(cliché Docteur Chauvin. Archives municipales de Tours, 102 Fi 6).

des peintures et des sculptures est transféré dans l'ancien palais de l'archevêché, devenu ainsi Musée des Beaux-Arts. Ce bâtiment, alors entièrement dédié au musée et à l'Ecole des Beaux-Arts est très gravement sinistré le 19 juin 1940, en même temps que la Bibliothèque.

## LES TRANSFORMATIONS DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

À défaut d'un grand soin qu'elle apporte à l'édifice, la municipalité y affecte régulièrement des crédits pour son entretien courant : maintenir la couverture en bon état, rafraîchir les peintures intérieures.

Dans un souci d'utilisation rationnelle des espaces, des modifications sont apportées ponctuellement dans l'organisation des bureaux et des salles. Ainsi, le 18 septembre 1835, sont engagés d'importants travaux de modification de la disposition intérieure. Sont opérés des cloisonnements, des percements de fenêtres et la mise en place d'un nouvel escalier pour communiquer avec le second étage. 24 pièces différentes sont concernées par cette opération qui constitue en fait un réaménagement complet de l'intérieur de l'hôtel de ville<sup>16</sup>.

Malgré cela, les services municipaux se trouvent toujours à l'étroit. Profitant de la construction du nouveau palais de justice à l'extrémité sud de la rue Nationale, la Ville annonce, le 18 juillet 1842, son intention d'annexer une partie des anciennes prisons, en vue d'agrandir l'hôtel de ville. En 1844, la municipalité fait construire un mur de clôture et transférer le portail de la rue Royale, rue Banchemin, pour servir de nouvelle entrée<sup>17</sup>. Cet agrandissement des terrains permet d'apporter une amélioration dans la distribution des locaux du rez-de-chaussée.

Mais l'hôtel de ville souffre d'un mal profond. Il est dans un état de dégradation incontestable, sur tous les aspects. Il présente aussi l'inconvénient de ne pas offrir la place suffisante pour les activités administratives. Les bureaux du rez-de-chaussée sont réunis sans ordre ; le premier étage se compose seulement de deux salles réservées au protocole. Le tout est desservi par un escalier unique, presque en ruines. Devant ce constat désastreux, le conseil municipal

---

16. Archives municipales de Tours, bâtiments communaux, 1M7.

17. Archives municipales de Tours, délibérations, 1D58, folio 147 v<sup>o</sup>.

décide, le 3 mai 1861, d'engager une importante extension de l'hôtel de ville par la construction d'une aile à deux étages, rue Ragueneau. Cette aile sera complétée par une seconde à l'Est, et reliée à la première par une galerie.

Cette extension permettra de loger tous les services, offrira de grands appartements pour les réceptions, l'ensemble autour de vastes dégagements. L'hôtel de ville sera alors « *régulier dans son ensemble, complet et commode dans ses détails* »<sup>18</sup>. La seconde partie de l'opération concernera la nécessaire réfection des façades, du balcon et du grand escalier. Elle sera complétée par l'installation d'un calorifère.

Mais à nouveau, l'inertie administrative fait son oeuvre. Rien n'est engagé malgré l'urgence, ce qui provoque de virulents débats en séances du conseil municipal, dont celles du 9 novembre 1866 et du 5 mai 1868. Finalement, le projet établi par l'architecte municipal Gustave Guérin est mis en application. L'extension de la rue Ragueneau est réalisée. La grande façade est restaurée. Cet important chantier est clos le 31 mars 1870<sup>19</sup>.

Lors de la guerre de 1870-1871, alors que les autorités locales ont déclaré la ville ouverte afin de la protéger, un obus tiré du haut de la Tranchée le 21 décembre 1870 endommage le fronton de l'hôtel de ville. Conservée comme témoin des malheurs subis par la ville la brèche du fronton finit par devenir un sujet de polémique. Pour certains, elle est le symbole de la défaite, pour d'autres elle illustre l'incurie de la municipalité quant à l'entretien de l'édifice. Le 23 décembre 1891, le conseil municipal propose d'installer une plaque expliquant sa présence. Finalement, le 1<sup>er</sup> mars 1896, l'Union Patriotique d'Indre-et-Loire décide de prendre à sa charge la réalisation de cette plaque inaugurée lors de la fête de gymnastique des 24 et 25 mai.

## L'ABANDON DU BÂTIMENT

Maintenant agrandi, l'hôtel de ville n'en a pas pourtant fini avec les difficultés. Son entretien reste toujours insuffisant. À nouveau, l'état de délabrement des salles ne le rend plus digne de son usage. Aussi, le 18 juin 1886,

---

18. Archives municipales de Tours, délibérations, 1D64, folio 68 v°.

19. Archives municipales de Tours, délibérations, 1D67, folio 178 ; bâtiments communaux, 1M7.

le conseil municipal vote-t-il de nécessaires crédits de restauration des peintures, des rideaux et des lustres.

Mais, le mal est fait. Les difficultés récurrentes que la municipalité rencontre pour l'entretien de son hôtel de ville finissent par introduire des interrogations sur son maintien. Des voix se font entendre pour qu'une nouvelle construction soit engagée. Des initiatives individuelles sont prises, telle celle de l'architecte Henri Racine qui, le 5 juillet 1889, propose au maire un projet de nouvel hôtel de ville, place du palais de justice. Cette démarche reste sans suite mais est annonciatrice du sort que connaîtra bientôt le bâtiment.

En effet, consciente de son inadaptation face à l'augmentation des services municipaux, écoutant la rumeur publique qui amène la création d'un comité pour le déplacement de l'hôtel de ville, le conseil municipal décide le 15 décembre 1893 d'édifier un nouveau bâtiment, à l'emplacement de l'ancienne manufacture de damas et velours Papion qu'elle a acquise en 1861, au débouché Sud de la rue Nationale.

## **L'HÔTEL DE VILLE TRANSFORMÉ EN BIBLIOTHÈQUE<sup>20</sup>**

Après le transfert des services municipaux dans le nouvel hôtel de ville inauguré le 4 septembre 1904, place du Palais de Justice, le bâtiment de la place Royale est affecté à la bibliothèque publique, jusqu'alors bien mal logée. Pour cela, l'organisation intérieure est entièrement remaniée, une salle de lecture étant aménagée au premier étage. La nouvelle bibliothèque ouvre ses portes au public en octobre 1907.

Encadré par la bibliothèque et le musée, ayant à proximité des œuvres d'art telles que les statues de Descartes et de Rabelais, l'ensemble des places qui composent l'endroit est logiquement dénommé place des Arts, par délibération du 30 novembre 1906.

De même, l'État reconnaît l'intérêt architectural des bâtiments et fait inscrire l'ancien hôtel de ville à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, par arrêté du 29 décembre 1927, y compris les boiseries de la bibliothèque provenant de Chanteloup. Cette valeur patrimoniale se trouve confirmée par le classement de la perspective de la Loire, comprenant cet

---

20. Voir D. Schweitz (2009), *Mémoires* de l'Académie n° 22, p. 183.

édifice, au titre des sites remarquables, par les arrêtés des 24 mai 1934 et 26 mai 1936.

Malheureusement, cet ensemble architectural exceptionnel est sinistré le 19 juin 1940, lors de l'invasion allemande. Dans un souci de sécurité, les pompiers abattent la façade de l'ancien hôtel de ville à l'aide d'un câble tiré par un vieux char d'assaut. Ce 18 novembre 1940, à 16 h 45, quelques badauds assistent à la disparition de ce qui a été un élément majeur de l'entrée monumentale de la ville.

Ultime préoccupation archéologique, les services techniques municipaux prennent la peine de démonter au préalable les sculptures du fronton qui sont depuis conservées au Musée des Beaux-Arts ainsi que la plaque indicative en ardoise confiée aux bons soins de la Société archéologique de Touraine.